



Department of Finance
Canada

Ministère des Finances
Canada

Deputy Minister

Sous-ministre

Ottawa, Canada
K1A 0G5

JUL 20 2011

2011FIN352765

M. Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Monsieur Page,

La présente porte sur votre demande relative à la méthode utilisée pour calculer le profil d'économies de cinq ans découlant du gel du budget de fonctionnement du gouvernement du Canada annoncé dans le budget de 2010. Durant la période de gel, les ministères disposent d'une marge de manœuvre leur permettant de prendre les mesures nécessaires afin réaliser les économies au sein de leur budget de fonctionnement.

Dans le budget de 2010, le gouvernement prévoyait réaliser des économies de 300 millions de dollars en 2010-2011 en n'augmentant pas les budgets de fonctionnement des ministères au titre de la hausse de 1,5 % des salaires annuels dans l'administration publique fédérale. Le budget supplémentaire des dépenses B de 2010-2011 prévoyait une réduction de 180 millions des budgets de fonctionnement des ministères, afin de recouvrer les fonds au titre de hausses salariales ayant déjà été affectés aux ministères. Par contraste, les économies restantes ne sont pas directement constatables dans le budget supplémentaire des dépenses, car certains ministères n'ont reçu aucune compensation pour couvrir la hausse de 1,5 % des salaires annuels, évitant ainsi de devoir recouvrer les fonds associés à des hausses salariales.

Les économies à réaliser au cours des années restantes couvertes par les prévisions budgétaires ont été calculées en présumant que, durant le gel des budgets de fonctionnement, les ministères ne recevraient aucune compensation pour les hausses de crédits pour dépenses de fonctionnement qu'ils auraient normalement reçues, ce qui

comprend notamment les futures hausses de salaire. Des exceptions ont été faites pour tenir compte des tensions relatives aux coûts des services essentiels, comme les services de police à contrat et les installations correctionnelles, ainsi que dans le cas des paiements se rapportant aux passifs et à d'autres impondérables. On suppose que les ministères seront en mesure d'absorber les hausses des coûts de fonctionnement en restreignant leur masse salariale (p. ex., attrition, recrutement différé) et en trouvant d'autres façons de réaliser des gains d'efficience à même leur budget de fonctionnement.

L'application du gel du budget de fonctionnement est gérée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Pour l'instant, les hausses de budgets de fonctionnement se limitent aux nouvelles mesures budgétaires et aux pressions financières liées aux services essentiels. Au cours du dernier exercice, les ministères ont été en mesure d'absorber la hausse de 1,5 % des salaires annuels à même leur budget de fonctionnement, et ce, sans soulever de préoccupations majeures concernant l'application continue du gel du budget de fonctionnement. Nous sommes convaincus que les ministères continueront de réaliser des gains d'efficience et d'exécuter leurs programmes de manière efficace jusqu'à la fin de la période de gel.

Je vous remercie de votre lettre.

Veillez agréer, Monsieur Page, mes sincères salutations.

Michael Horgan

C.c. : M^{me} Michelle D'Auray, secrétaire du Conseil du Trésor
M. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique, Bureau du Conseil privé